

# Accord entre le gouvernement et le SNESUP relatif au statut des enseignants chercheurs

Rabat, 13/08/07-Le gouvernement et le Syndicat national de l'enseignement supérieur (SNESUP) sont parvenus, lundi, à un accord relatif au statut des enseignants-chercheurs lors d'une réunion présidée par le Premier ministre, M. Driss Jettou.

L'accord, qui illustre l'aboutissement du processus de dialogue entamé depuis deux ans entre les deux parties, porte notamment sur la régularisation définitive de la situation des enseignants titulaires du doctorat français recrutés avant le 20 février 1997, date de l'entrée en vigueur du nouveau statut des enseignants-chercheurs.

La situation des personnes concernées sera ainsi régularisée en tenant compte de leurs compétences et du rôle pédagogique qui leur échoit au sein des établissements universitaires, selon un communiqué de la primature rendu public à cette occasion.

L'accord vient aussi régulariser la situation des maîtres-assistants au sein des établissements de formation des cadres recrutés au cours de la période transitoire s'étalant entre 1997 et 2001.

Ainsi, et étant donné que cette catégorie d'enseignants n'a pas réussi à obtenir le doctorat en vue de passer le concours d'accès au statut de maître-assistant de l'enseignement supérieur ce qui a engendré le blocage de leur promotion, il a été décidé de dispenser les personnes titulaires du doctorat dudit concours et de permettre à celles n'ayant pas pu obtenir le doctorat d'être promu dans le grade de maître-assistant et leur accorder les indemnités correspondant à leur nouvelle situation.

Il a été également convenu de prolonger jusqu'au premier septembre 2012 le délai de soutenance de la thèse de doctorat d'Etat pour les enseignants-chercheurs enregistrés avant 1997.

L'accord prévoit de même l'intégration des Ecoles nationales supérieures dans les universités, en vue de mieux tirer profit de leurs ressources humaines et de soutenir les efforts de réforme pédagogique de l'université.

Dans une déclaration à la presse à l'issue de cette réunion, le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la formation des cadres et de la recherche scientifique, M. Habib El Malki, a affirmé que cet accord, qui concerne plusieurs catégories d'enseignants-chercheurs, "consacre l'aboutissement d'un long processus de négociations qui s'est étalé sur deux années".

La secrétaire générale du SNESUP, Mme Fouzia Guedira, a, pour sa part souligné, dans une déclaration à la MAP, l'importance de cet accord, fruit d'une série de concertations et de réunions entre le syndicat, le ministère de tutelle et la Primature.

Cette réunion a également permis d'examiner diverses autres questions contenues dans le dossier revendicatif présenté au ministère de tutelle.

Ont pris part notamment à cette réunion, le ministre chargé de la modernisation des secteurs publics, M. Mohammed Boussaid, le secrétaire général de la Primature, le secrétaire général du ministère des finances et de la privatisation, et les membres du bureau national du SNESUP.